TRANSFORMATION DES PAM

UCARE « TRANSFORMATION DES PAM : DE LA PLANTE AU PRODUIT FINI»
5 JOURS : 35 HEURES
Session 1 : du 21 au 25 MARS 2016
Session 2 : du 11 au 15 AVRIL 2016

PUBLIC VISE

Exploitants agricoles et ou conjoint(e), salariés agricoles ou para agricoles, demandeurs d'emploi.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Explorer les différentes possibilités de forme de transformation des plantes à visée médicinale et leurs parties actives « en produit fini ».
- Connaître les avantages et les inconvénients à utiliser les plantes fraîches, les plantes sèches, les huiles essentielles.
- Sélectionner le mode d'extraction le mieux adapté.
- Manipuler les plantes, les solvants et les supports en jouant sur la diversité des produits.
- Aspect qualitatif et quantitatif des ingrédients dans le produit fini. Estimer la conservation.
- Pouvoir reproduire les manipulations en les personnalisant, en fonction du but recherché.
- Possibilité de transformation en plats cuisinés

CONTENU DE LA FORMATION

- **Botanique**

Reconnaissance de plantes médicinales sur site. Aspect botanique de base. Récolte.

- **Aspect théorique phytothérapie**

Principes actifs. Notions d'extraction. Formes galéniques. Association de plantes et de formes.

- **Aspect théorique aromathérapie**

Apprendre à utiliser sans danger les huiles essentielles : précautions, mode d'emploi, intérêts et limites.

- **Transformation primaire**

Tisanes, teintures, macérats, poudres.

- **Transformation plus élaborée**

Sirops, élixirs, huiles composées. Extraits multiples. Pommades dermiques et dérivés. Crèmes et laits à visée cosmétique.

- **Evaluation des compétences**

COUT DE LA FORMATON

1. Etablissements de la Région Rhône-Alpes : tarif selon convention groupement régional BP.
2. Etablissements Hors Région Rhône-Alpes : 8,50 €/heure stagiaire, soit 297,50 € pour la durée totale et pour 1 personne.
3. Particuliers, et personnes bénéficiant d'un financement extérieur : 9,50 €/heure stagiaire, soit 332,50 € pour la durée totale et pour 1 personne.

Pour les cas 1 et 2, contacter le secrétariat du C.F.P.P.A., Mme BEGNIS, pour obtenir confirmation d'inscription avec une convention de formation.
Pour le cas 3, joindre votre règlement par chèque libellé à « Agent Comptable du Lycée Agricole » à l'inscription (bulletin de confirmation ci-joint).

Nyons CFPPA